



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

BUDGET PRIMITIF 2024

Sommaire

- I Le cadre général
- II Le budget principal
- III Le budget annexe campings

I Le cadre général

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif. Elle permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune (audinghen-capgrisnez.fr).

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes ou de dépenses inscrites au budget, pour une période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Depuis 2023, le budget principal est élaboré sous le référentiel de l'instruction M57. Le budget annexe campings municipaux, quant à lui, reste soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire M4 dédié aux services publics industriels et commerciaux.

Le budget primitif 2024 a été approuvé par le conseil municipal le 11 Avril 2024, avec la reprise des résultats de l'année 2023.

Il peut être consulté sur le site internet de la commune ou sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

- d'un côté la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services,
- de l'autre, la section d'investissement dans laquelle sont regroupées les dépenses d'investissement et leurs sources de financement : subventions, dotation d'équipement, emprunt...

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver la capacité d'autofinancement de la commune.

II Le budget principal

La section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement <small>(y compris report du résultat de l'exercice 2023)</small>	1 027 966,30
Dépenses de fonctionnement	1 027 966,30

⇒ Les dépenses totales de la section de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	BP 2023	BP 2024	Variation
011	Charges à caractère général	234 800,99	325 460,30	+ 38,61%
012	Charges de personnel	355 500,00	411 000,00	+ 15,61%
014	Atténuations de produits	170 537,00	78 806,00	- 53,79%
65	Autres de charges de gestion	90 250,00	108 600,00	+ 20,33%
66	Charges financières	7 100,00	4 100,00	- 42,25%
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	111 416,00	100 000,00	- 10,24%
Total des dépenses		969 603,99	1 027 966,30	+ 6,02%

- Les charges à caractère général (chapitre 011) sont prévues à hauteur de 325 460,30 €

Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux d'entretien des bâtiments communaux, fleurissement du village, entretien de la voirie et des réseaux, taxe foncière, vêtements de travail, primes assurances, contrats de maintenance (copieur, informatique...), entretien des biens mobiliers et des véhicules, fournitures scolaires, colis de Noël pour les aînés, feu d'artifice....

L'augmentation des dépenses est due principalement à l'enveloppe financière conséquente ouverte pour les travaux de mise en sécurité de l'église.

- Les charges de personnel (chapitre 012) sont prévues à hauteur de 411 000,00 €. La masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.
- Atténuations de produits (chapitre 014)
Il s'agit du reversement du FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources).
- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 108 600 € et prévoient le contingent aux services d'incendie, les contributions obligatoires (autorisations droit du sol, les redevances d'ordures ménagères, les participations scolaires), le versement des indemnités des élus, les subventions aux associations, les cadeaux offerts aux enfants partant en 6^{ème}, la participation de la commune au centre de loisirs pour les années 2023 et 2024.
- Charges financières (chapitre 66)
Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 4 100 €.

⇒ **Les recettes totales de la section de fonctionnement**

Chapitres	Intitulés	BP 2023	BP 2024	Variation
002	Excédent de fonctionnement reporté	155 432,99	207 548,30	+ 33,53%
013	Atténuations de charges	300,00	2 700,00	+ 800%
70	Produits des services	120 300,00	83 777,00	- 30,36%
73	Impôts et taxes	493 934,00	539 043,00	+ 9,13%
74	Dotations et participations	166 237,00	158 704,00	- 4,53%
75	Autres produits	33 200,00	35 000,00	+5,42%
76	Produits financiers	200,00	0,00	- 100%
77	Produits exceptionnels	0,00	1 194,00	
Total des recettes		969 603,99	1 027 966,30	+ 6,02%

- Atténuations de charges (chapitre 013)
Il s'agit de la participation de l'Etat à l'embauche d'un contrat aidé.
- Produits des services et du patrimoine (chapitre 70) sont prévus à hauteur de 83 777 €
Ces recettes proviennent des redevances périscolaires (cantine, garderie), des concessions dans le cimetière, mais surtout du remboursement des dépenses réalisées par le budget principal pour le fonctionnement des campings municipaux.

- Les impôts et taxes (chapitre 73)

En matière de fiscalité, pour l'année 2024, la municipalité ne prévoit pas de faire varier ses taux de fiscalité directe locale.

	2023	2024	Évolution
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (hors majoration)	16,47	16,47	0%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,47	31,47	0%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	21,54	21,54	0%
Cotisation foncières des entreprises	18,77	18,77	0%

Le produit fiscal pour l'année 2024 est estimé à 459 684 € dont la majoration de la part communale de THRS pour un montant de 73 195 €.

- Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe les dotations de l'État (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, Fonds de Compensation de la TVA et compensations au titre des exonérations de taxes d'habitation et foncières), la participation de la commune de Bazinghen aux frais de fonctionnement du RPC.

- Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre enregistre les revenus issus de la location des immeubles.

La section d'investissement

Recettes d'investissement (y compris report du résultat de l'exercice 2023 et RAR)	1 524 864,96
Dépenses d'investissement (y compris RAR)	1 524 864,96

⇒ **Les dépenses totales de la section d'investissement**

Chapitres	Intitulés	BP 2023	BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	99 000,00	33 800,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	13 100,00
21	Immobilisations corporelles	167 308,47	615 038,87
23	Immobilisations en cours	2 030 333,96	862 926,09
Total des dépenses		2 296 642,43	1 524 864,96

Principaux projets de l'année :

- Étude défense incendie : 13 100 € TTC
- Travaux de défense incendie : 5 003,31 € TTC
- Bornes de recharge pour véhicules électriques : 6 000 € TTC
- Changement du camion pour le service technique : 40 000 € TTC
- Réfection voirie : 20 000 € TTC + RAR 20 000 € TTC
- Travaux d'étanchéité du mur du logement rue Principale : 25 000 € + solde travaux de rénovation : 17 300 € TTC
- Travaux sur la toiture du logement Grand Place : 50 000 € TTC
- Ravalement de la façade de l'école : 70 000 € TTC
- Travaux pour la rénovation de l'église : RAR 181 317,34 € + 681 608,75 €
- Installation de caméras dans le cadre de l'opération « Terminus » : 361 735,56 € TTC

⇒ Les recettes totales de la section d'investissement

Chapitres	Intitulés	BP 2023	BP 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	416 393,42	251 092,85
13	Subventions d'investissement	1 617 368,01	1 058 387,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	151 465,00	64 805,10
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	50 580,00
021	Virement de la section de fonctionnement	111 416,00	100 000,00
Total des recettes		2 296 642,43	1 524 864,96

Recettes d'investissement attendues :

- Excédent reporté : 251 092,85
- RAR subventions Région et Département pour les travaux de l'église (681 608,75 €)
+ dotation d'équipement des territoires ruraux (PVR) (55 828,01 €)
- Subvention du Département pour la rénovation du logement rue Principale (19 504 €)
- Subvention pour les travaux d'installation de caméras dans le cadre de l'opération « Terminus » (301 446,25 €)
- FCTVA (60 805,10 €)
- Taxe d'aménagement (4 000 €)
- Régularisation de cessions de terrains (50 580 €)
- Virement de la section de fonctionnement (100 000 €)

III Le budget annexe campings

La Commune gère en direct les Campings Municipaux « Musée » et « Cap Gris-Nez ». Les écritures budgétaires sont en euros hors taxes puisque le service est industriel et commercial selon la comptabilité publique.

La section d'exploitation

Recettes de fonctionnement (y compris report du résultat de l'exercice 2023)	726 008,94
Dépenses de fonctionnement	726 008,94

⇒ Les dépenses totales de la section d'exploitation s'élèvent à 726 008,94 € au BP 2024 contre 550 490,16 € au BP 2023.

Chapitres	Intitulés	BP 2023	BP 2024	Variation
011	Charges à caractère général	131 350,16	177 640,00	+ 35,24%
012	Charges de personnel	179 800,00	303 856,75	+ 69%
042	Opérations d'ordre	0,00	73 889,19	
65	Autres de charges de gestion	30 000,00	46 000,00	+ 53,33%
66	Charges financières	700,00	80,00	- 88,57%
67	Charges exceptionnelles	1 200,00	6 100,00	+ 408%
023	Virement à la section d'investissement	207 440,00	118 443,00	- 42,9%
Total des dépenses		550 490,16	726 008,94	+ 31,88%

L'augmentation des dépenses s'explique pour l'essentiel par l'inscription des dotations aux amortissements et le remboursement des dépenses réalisées par le budget principal pour le fonctionnement des campings municipaux.

- Les charges à caractère général (chapitre 011) sont prévues à hauteur de 177 640,00 €
Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges d'exploitation des campings : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux d'entretien des sanitaires (installation de cartes pour les douches, changement de menuiseries), réparation du véhicule, la collecte des ordures ménagères, remboursement de frais annexes au budget principal pour la location copieur et maintenance, taxe foncière... (17 000 €), primes assurances, travaux de terrassement.
- Les charges de personnel (chapitre 012) sont prévues pour un montant de 303 856,75 €
La masse salariale inclut les rémunérations brutes dont l'embauche de deux saisonniers, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel, la médecine du travail et le remboursement des frais de personnel au budget principal (81 000 €)

- Opérations d'ordre (chapitre 042) qui regroupent les dotations aux amortissements pour un montant de 73 889,19 €
 - Autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 46 000,00 € et prévoient le reversement de la taxe de séjour à la CCT2C, pour les périodes de mai à novembre 2023 et de l'intégralité de l'année 2024.
 - Charges financières (chapitre 66)
Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 80 €.
 - Charges exceptionnelles (chapitre 67)
Ces charges, d'un montant prévisionnel de 6 100 € peuvent être utilisées en cas d'impayés.
- ⇒ **Les recettes totales de la section d'exploitation s'élèvent à 726 008,94 € au BP 2024 contre 550 490,16 € au BP 2023.**
- ⇒

Chapitres	Intitulés	BP 2023	BP 2024	Variation
002	Excédent de fonctionnement reporté	227 890,16	424 105,44	+ 86,10%
013	Atténuations de charges	2 000,00	0,00	- 100 %
70	Produits des services	320 000,00	300 000,00	- 6,25%
75	Autres produits	100,00	0,00	- 100%
77	Produits exceptionnels	500,00	1 903,50	+ 280,7%
Total des recettes		550 490,16	726 008,94	+ 31,88%

- Atténuations de charges (chapitre 013)
Il s'agit des remboursements sur salaires en cas d'arrêt de travail.
- Produits des services (chapitre 70) sont prévus à hauteur de 300 000 €
Ces recettes proviennent des redevances acquittées par les usagers des campings.
- Produits exceptionnels (chapitre 77)
Indemnisation de l'assurance suite à un sinistre (vol)

La section d'investissement

Recettes d'investissement <small>(y compris report du résultat de l'exercice 2023 et RAR)</small>	517 086,39
Dépenses d'investissement <small>(y compris RAR)</small>	517 086,39

⇒ Les dépenses totales de la section d'investissement

Chapitres	Intitulés	BP 2023	BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000,00	5 900,00
21	Immobilisations corporelles	471 623,00	511 186,39
23	Immobilisations en cours	74 830,55	0,00
Total des dépenses		552 453,55	517 086,39

Principaux projets de l'année :

- Installation d'une borne de recharge véhicules électriques
- Aménagement de l'aire de camping-cars

⇒ Les recettes totales de la section d'investissement

Chapitres	Intitulés	BP 2023	BP 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	285 321,55	324 754,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	59 692,00	0,00
040	Opérations transfert entre sections	0,00	73 889,19
021	Virement de la section de fonctionnement	207 440,00	118 443,00
Total des recettes		552 453,55	517 086,39

Vu pour être annexé au budget primitif 2024,

Le Maire,

Marie Sarpaux